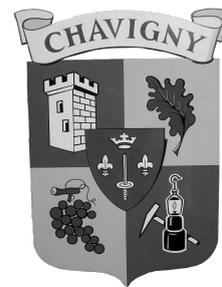


LES

infos

MUNICIPALES



n° 25 Octobre 2006

Dépôt légal
Octobre 2006

Publication à périodicité variable N°ISSN 1293-3074 Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

2

Vie de la commune

3

Ecoles

4

Travaux

5

Logements

7

Vie des associations

12

CCMM

14

Chronique historique

15

- Comité des Sages
- Vie économique

16

Jeunesse

17

- Environnement
- Tribune Libre

18

conseils Municipaux

20

- Divers
- Agenda
- Permanence des Elus
- Prochain bulletin

Ecole : une satisfaction... et de nouvelles menaces

En cette rentrée 2006, nous pouvons nous réjouir du maintien de la quatrième classe à l'école élémentaire. Cette victoire n'a pu devenir réalité que grâce à la mobilisation sans faille des parents d'élèves, des responsables d'associations et des élus de la commune pendant de nombreux mois. Nos arguments et notre ténacité se sont révélés payants et nos enfants ont ainsi pu échapper aux classes surchargées qui s'annonçaient...

*Pourtant, de nouvelles menaces semblent vouloir peser sur l'école publique en général, et sur les classes des petites communes en particulier. En effet, une loi passée en catimini il y a quelques mois, oblige désormais les communes à payer la scolarité des enfants inscrits dans les écoles... privées !
La facture pourrait ainsi s'élever à 15.000 euros par an pour notre commune...*

*Nous reconnaissons bien évidemment à chaque parent le droit de choisir l'enseignement privé pour ses enfants, mais ce choix ne peut venir grever les finances de notre commune alors même que nous investissons une partie très importante de notre budget dans l'environnement scolaire et périscolaire.
Si nous acceptons ce " diktat ", nous devons bientôt dépenser plus d'argent pour les enfants scolarisés dans les établissements privés que pour ceux fréquentant notre école communale ! Une motion dénonçant cette loi a été votée en ce sens lors du conseil municipal du 6 octobre 2006.*

Autre menace qui s'annonce, en cette période de campagne électorale présidentielle: certains candidats n'hésitent pas à annoncer la fin de la carte scolaire... En clair, si cette mesure devenait réalité, chaque famille pourrait choisir de scolariser ses enfants dans l'école publique de son choix. Si cette idée peut sembler séduisante de prime abord, elle sonne le glas de la mixité sociale, ciment de notre République... En effet, le risque est grand de voir fleurir des écoles " haut de gamme " ou jugées comme telles qui pourront ainsi choisir les enfants scolarisés en son sein... laissant les enfants ayant plus de difficultés se débattre dans des écoles avec moins de moyens.

On le voit bien, l'école publique est à un tournant de son histoire. S'il ne faut pas refuser toute évolution de notre système éducatif, il faut cependant renoncer à la tentation de mettre à mal ce qui fait la spécificité et la richesse de notre socle éducatif : l'école de la République, où chaque enfant reçoit le même enseignement quelle que soit son origine sociale, ethnique ou religieuse...

Bonne rentrée à tous...

Le Maire, Guy George

Vie de la Commune

vie de la commune

Rappel des gestes citoyens

- BRUIT -

Arrêté Préfectoral : les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

==> les jours ouvrables : de 8 H 00 à 20 H 00,

==> les samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00,

==> les dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00.

- NOS AMIS LES ANIMAUX -

Les propriétaires de chiens promènent leurs compagnons dans les rues de la commune. Ceux-ci laissent derrière eux des déjections.

Afin de rendre les rues agréables à la promenade et de ne pas gêner le voisinage, les propriétaires de chiens devraient les ramasser et les mettre dans leurs poubelles.

vie de la commune

Parrainage Républicain

C'est avec plaisir que le Maire a célébré un parrainage républicain pour l'enfant Maëllys Denry, une première pour lui.

Le parrainage républicain : *qu'est ce que c'est ?*

Le parrainage républicain a été institué lors de la Première République. Il s'agissait de sortir les "non catholiques" de leur clandestinité en laïcisant l'Etat Civil et en confiant la tenue des registres aux officiers municipaux.

En toute logique, comme elle instituait un acte de naissance civil, et un enterrement civil, la 1^{ère} République pensa qu'il serait bon de prévoir un "Parrainage Civil".

C'est ce qu'institua Robespierre, le 20 Prairial de l'An II (8 juin 1794) après la fête de l'Etre Suprême, à condition que " l'enfant soit élevé dans le culte de la vérité et de la raison, et placé sous la protection de la Cité ".

Mais Napoléon remit tout en question lorsqu'il signa avec le Pape le concordat de 1801. Le parrainage civil fut oublié.



Maëllys Denry entourée de ses parents, de sa marraine, de son parrain et du Maire

Afin de respecter la tradition, l'acte qui a été enregistré à Chavigny est conforme à celui en usage voici près de deux siècles.

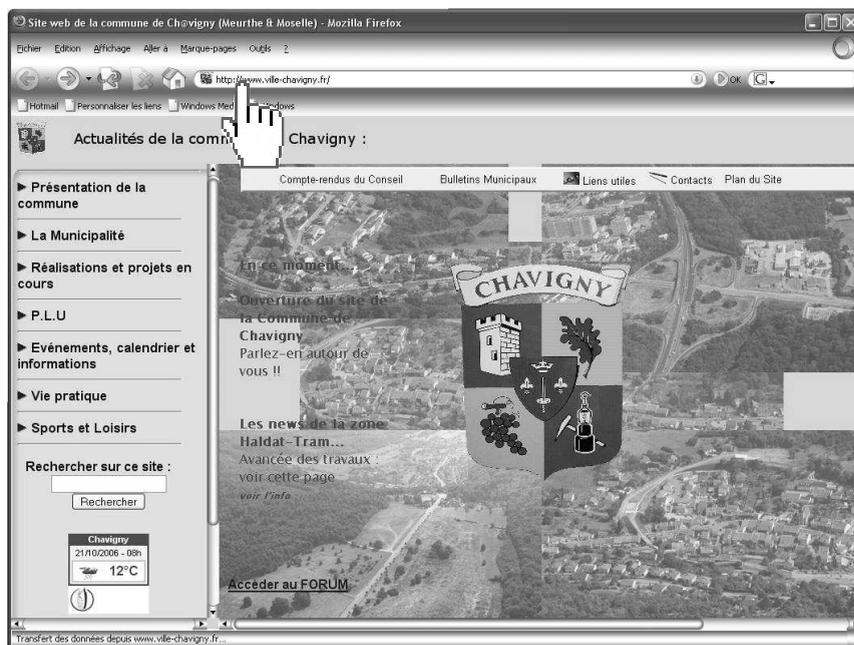
Le parrainage républicain est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Il n'est prévu par aucun texte législatif et le document délivré pour l'occasion ainsi que la tenue du registre officieux ne présente aucune valeur juridique. Aussi, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition est un engagement moral.

vie de la commune

Ch@vigny sur la toile

La commune de Chavigny a décidé de s'afficher sur Internet !
Vous pouvez dès à présent cliquer sur le <http://www.ville-chavigny.fr>



Vous y trouverez de nombreuses informations utiles, sur les plans administratif, historique, institutionnel, pratique... Vous pourrez y consulter des photos du village ainsi que des différents évènements organisés, et être informés de toute l'actualité de la commune.

Ecoles

Rentrée 2006 : de nouvelles enseignantes dans les écoles.

En élémentaire, en complément des enseignantes en poste depuis déjà plusieurs années : Nathalie Rondags (CP-CE1), Elisabeth Fontaine (CE2) et la Directrice Catherine Schlickling (CM2), nous sommes heureux d'accueillir **Christine Bronner (CM1)**, **Sabrina Jubert** qui assure le complément d'Elisabeth Fontaine qui travaille à 80% et **Sophie Willer** qui assurera tous les lundis la décharge de la Directrice.

77 enfants sont accueillis en cette rentrée à l'école élémentaire.



A l'école maternelle, comme l'an passé, c'est Christine Martinez qui a la charge de la classe des " grands ", Sonia Goldrey a retrouvé ses " petits " et " moyens " et la Directrice Sophie Bogunovic les " tout petits " et " petits ". Ces deux dernières enseignantes travaillant à 80%, elles sont suppléées un jour dans la semaine respectivement par Stéphanie Salgado et Sylvie Lemoine.

Rappelons que l'équipe enseignante est épaulée dans sa tâche par deux ATSEM, Monique Gilet et Patricia Henri. A noter que dix enfants supplémentaires fréquentent désormais l'école maternelle.

Nous souhaitons une excellente année scolaire à l'ensemble des enfants et à leurs enseignantes et ATSEM...



Travaux

travaux

L'Eglise St Blaise en Chantier

SYTEME DE COMMANDE DES CLOCHES

En juin, l'entreprise Chrétien entreprend le changement du boîtier de commande et la mise en conformité de l'installation des cloches et du système d'horlogerie.

travaux

DEMOLITION DE LA SALLE SAINT-PAUL

La salle St-Paul servait autrefois au patronage et à diverses activités paroissiales.

Le 22.08.2002, la commission sécurité s'est rendue à l'église pour procéder à l'examen des installations. Une interdiction d'utilisation au public a été émise concernant cette salle. Cette bâtisse construite en briques laitières, en appui contre l'église, menaçait de s'écrouler. Sans attendre, la municipalité a décidé de murer la porte d'accès située dans la chaufferie de l'église. Sa démolition, budgétisée dans l'exercice 2006, a été confiée à l'association APIC employée actuellement sur la commune, le mauvais état de la maçonnerie ne permettant pas sa réhabilitation. L'APIC s'est employée à crépir le mur sur lequel elle était en appui et à la restauration des escaliers d'accès à l'église.

travaux

LA FACADE SUD ECHAFAUDAGE

Depuis la fin septembre, un échafaudage est installé sur la façade sud de l'église.

La municipalité a décidé de procéder aux travaux de réfection de fissures importantes menaçant la pérennité de l'édifice. Le refoulement des fissures dans la maçonnerie en moellons, la mise en place de clavetages et la réfection du crépi devraient stabiliser les dégradations. C'est l'entreprise WALTER qui procède aux travaux.

L'ensemble des travaux précités s'élève à 22000 euros.



Travaux rue des Castors et des Prés

Depuis quelques semaines, l'entreprise SOGEA effectue sur notre commune et notamment dans la rue des Prés et actuellement dans la rue des Castors, des travaux sur le réseau d'eau potable.

Ces travaux consistent à remplacer et à renforcer les canalisations d'eau potable afin d'augmenter la qualité de l'eau distribuée, et renforcer la défense incendie des secteurs concernés.

C'est la CCMM qui est maître d'ouvrage de l'opération et c'est le bureau d'études IDP CONSULT qui assure la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux.

Ceux-ci consistent, pour la rue des Castors, au rempla-

travaux



travaux

cement de la conduite existante de Ø80mm par une conduite en fonte de Ø150mm. Ceci doit permettre ultérieurement, en cas de besoin, le remplissage du réservoir de notre commune, par le réseau d'eau potable de Neuves Maisons via le surpresseur de la rue de la Rosière.

De plus, les branchements particuliers des habitations seront remplacés et des regards de comptage installés à l'extérieur des propriétés, sur le trottoir.

C'est au total plus de 570 mètres de conduite qui doivent être remplacés et près de 40 branchements qui seront modifiés ou renouvelés, pour un coût total de 150 000 € environ.

La commune, qui reste responsable de la sécurité incendie, a pour sa part prévu l'installation de 3 poteaux d'incendie (1 rue des Prés et 2 nouveaux rue des



Castors), pour un montant de 8400 €. Ces travaux d'eau potable devraient bientôt se terminer.

A la suite des travaux sur le réseau d'eau potable, et si

les conditions climatiques nous le permettent, des travaux d'aménagement de voirie devraient s'enchaîner rue des Castors, entre la rue du Bouchot et le chemin de la Vierge.

Un trottoir côté droit en allant vers Neuves Maisons sera construit et un dispositif permettant une réduction des vitesses et donc une meilleure sécurité des riverains, sera mis en œuvre. Ce dispositif consistera à créer 3 zones de " chicanes "

où les véhicules en circulation ne pourront pas se croiser et donc devront ralentir à leur approche. Le coût de cet aménagement est de l'ordre de 40 000 € environ.

travaux

Logements

logements

Attribution de logements Batigère sur le parc locatif de CHAVIGNY

Lors du débat sur le lotissement de la ZAC du Haldat, portant plus particulièrement sur les habitations locatives, confiées à la société BATIGERE, le conseil municipal du 21 Octobre 2005 .a pris la délibération suivante, à l'unanimité :

" " Considérant : que dans un avenir proche, BATIGERE sera un bailleur locatif important sur notre commune, au vu des prochains programmes de constructions tant sur le lotissement du Haldat/Tram, que sur l'implantation du programme de logements du 15, rue de Neuves-Maisons,

" Considérant : l'existence des logements de la place " le Châtel ",

" Demande : que le Maire de Chavigny ou son (ses) représentant(s) siège (nt) à la Commission d'attribution des logements de BATIGERE pour ce qui concerne l'accession aux logements situés sur la commune. "

logements

Afin de prendre en compte l'intérêt des habitants de notre commune et dans un deuxième temps de ceux de notre communauté de communes, monsieur NEDEY François, adjoint au Maire est particulièrement chargé de suivre les dossiers soumis à la commission d'attribution des logements concernant notre commune.

Afin de mieux connaître votre dossier et apprécier votre candidature, nous vous proposons, dès lors que vous avez déposé votre demande de logement et obtenu ainsi votre numéro d'attribution, de nous communiquer ces informations sur la date de dépôt de ce dossier, son numéro de référence et des informations que vous voudrez bien soumettre à notre connaissance.

Courrier à adresser à Monsieur le Maire de Chavigny, dès l'enregistrement de votre demande.

Tout logement doit être décent

logements

logements

logements

logements

REHABILITATION DE LOGEMENTS DE 15% à 60% DE SUBVENTIONS

- **Aides accordées aux propriétaires bailleurs**
 - loyer libre : 15% des travaux subv H.T.
 - loyer conventionné : 60% des travaux subv H.T.
Prime de 5.000€/appartement vacant (> ou = 12mois)
- **Aides accordées aux propriétaires occupants**
 - 20% des travaux HT, plafonnés à 13.000 €, soit 2.600 € d'aides pour un dossier de base.
 - 70% des travaux HT, plafonnés à 3.000 €, soit 5.600 € d'aides pour un dossier spécifique (handicap...)

L'ARIM Lorraine est chargée du suivi-animation de l'opération (assistance gratuite) : conseil, information et renseignements, estimation des subventions, constitution du dossier de subvention, calcul des loyers.

Renseignements :
ARIM Lorraine - 160 rue Saint Dizier- BP 70254
54005 Nancy cedex
Renseignez-vous auprès de M. Thierry OURY ou M. Didier DUMONT par téléphone au 03 83 37 20 24 ou au 06 08 91 19 08 ou pendant les permanences les 2ème et 4ème jeudi de chaque mois de 13h30 à 15h00 à la C C de Moselle et Madon - 145 rue du Breuil - 542 30 Neuves-Maisons

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la CC de Moselle et Madon

TOUT LOGEMENT DOIT ETRE DECENT



Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) en partenariat avec l'Arim, la CAF, l'ANAH, une campagne de réhabilitation de logements est en cours sur l'ensemble des communes de la CCMM, afin de les rendre conformes à des caractéristiques de décence.

Aujourd'hui, tout logement occupé par un locataire pour son habitation principale doit être conforme à des caractéristiques de décence.

En tant que locataire ou propriétaire bailleur, vous devez vous assurer que le logement que vous occupez ou que vous donnez en location respecte les caractéristiques de décence. C'est une condition pour bénéficier de l'allocation logement versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les services des organismes payeurs peuvent faire vérifier sur place la conformité de votre logement. Si les résultats de la vérification conduisent à constater la non-conformité du logement alors :

- ⇨ le locataire peut bénéficier d'une aide au logement s'il démontre aux organismes payeurs qu'il a fait une demande écrite à son propriétaire de réaliser les travaux de mise en conformité.
- ⇨ le bailleur ne percevra plus l'aide au logement qui lui était versée, en tiers payant.

QUELQUES EXEMPLES DE NON-DECENCE

- les sols ne sont pas solides
- la toiture n'est pas étanche
- les fenêtres ne sont pas étanches
- l'installation électrique est dangereuse
- l'éclairage naturel est insuffisant
- les fenêtres ne s'ouvrent pas vers l'extérieur
- les ouvertures ne permettent pas un renouvellement d'air suffisant
- dans une cuisine, il n'y a pas d'alimentation en eau chaude, manque de pression et de siphon
- les WC doivent être à l'intérieur du bâtiment et en aucun cas à l'extérieur

DEMARCHES ET RECOURS POUR METTRE VOTRE LOGEMENT EN CONFORMITE

- **En tant que locataire**
Contactez votre propriétaire pour l'informer par écrit des signes de non conformité de votre logement aux caractéristiques de décence.
- **Vous et votre propriétaire vous mettez d'accord sur les points de non conformité.**
Faites préciser par lettre recommandée avec accusé de réception les travaux de mise en conformité du logement que votre propriétaire s'engage à effectuer, ainsi que leurs délais de réalisation.
- **En tant que propriétaire bailleur**
Vous souhaitez réaliser les travaux de mise en conformité aux caractéristiques de décence avant de mettre le logement en location ou vous devez réaliser les travaux en cours de location : vous pouvez bénéficier d'aides à la réhabilitation.

Du côté des associations



Comité des Fêtes

La 5ème Fête de la Musique et des Feux de la St Jean organisée par le comité des fêtes s'est déroulée le samedi 17 juin.

C'est aux sons et rythmes africains que les premiers spectateurs ont été accueillis sur la place communale.

En effet, ce sont les danseuses de la M.J.C. de Seichamps accompagnées par le groupe de percussions de Stéphane MUNIER (chavignéen) qui ont ouvert les festivités.

Déjà, des enfants et leurs parents les ont suivis tant le rythme tiré des bongos est communicatif.



Groupe de danses africaines de la MJC de Seichamps



Puis, deux groupes, connus des chavignéens les ont remplacés sur l'estrade " Big Bang " de Chavigny et "Electrogène", avec un nouveau répertoire.

Rock, Pop, Blues ont enthousiasmé les jeunes et moins jeunes présents dans l'assistance et sur la piste de danse.

Eugène l'accordéoniste s'est produit après " Big Bang ", le temps de quelques valse et tangos. Plus tard, il a fait le tour des tables pour divertir les convives. Un petit " bœuf " s'est même organisé avec le groupe "Electrogène".

Vers 23H00, le public s'est rassemblé à proximité de la bure pour fêter le début de l'été.



Cette année, les bénévoles du comité ont encore innové dans la construction de la bure. Le thème choisi : une galère romaine. Y mettre le feu parut difficile pour les membres du comité tant la ressemblance était parfaite.

Peu à peu, la galère s'embrasait et illuminait la place jusqu'à ce qu'elle sombre.

La fête s'est poursuivie tard dans la nuit au son des guitares des musiciens.

Le 13 juillet, le comité des fêtes et la municipalité conviaient les habitants à la Fête Nationale.

Dès 19H30, l'orchestre " Vendredi 13 " accueillait les premiers chavinéens venus pour se restaurer et danser au son des rythmes des années 70 et 80 voire plus anciens (valse, tangos...).

Les 4 musiciens de cette formation meusienne, ont animé la soirée avec entrain, amenant le public nombreux à se lancer sur la piste de danse, recréant ainsi l'ambiance des bals populaires d'antan.



La fête avait débuté par le traditionnel défilé aux lanternes qui d'année en année remporte de plus en plus de succès auprès des enfants (toujours plus nombreux) et de leurs parents qui les accompagnent.

Vers 23H00, Richard CAVATZ et Sylvain GODFROY, employés municipaux, titulaires d'une habilitation, commençaient à tirer le feu d'artifice.

Pour le premier feu d'artifice de leur carrière, ils attendaient avec le trac de toute "première" le verdict du public présent sur la place communale; remière réussie, le public applaudissant longuement les deux artificiers. Après cette abondance de gerbes multicolores, d'explosions de fusées et de bombes illuminant le ciel de toutes les couleurs, les musiciens, installés sous un nouveau chapiteau démontable de 18 m², jouèrent encore pour le plaisir des habitants et des jeunes restés nombreux cette année sur la place.

Le chœur NANCY DUCALE en concert à l'église

Après des vacances bien méritées pour tous les bénévoles (vide-greniers, fête de la musique et des feux de la St Jean, fête nationale), le Comité des fêtes a repris ses activités.

Dans le cadre de son programme de manifestations, il recevait l'ensemble choral NANCY DUCALE très connu des amateurs de chant choral, à l'église de Chavigny le



samedi 23 septembre 2006 à 20H30 pour un concert sur le thème des Saisons.

Jean-Denis Vairelles, le président du comité des fêtes, accueillant le public nombreux à s'être déplacé, présenta le chœur dirigé par Ghislaine Trocklé. Il rappela que le chœur de Nancy Ducale vit le jour au lendemain de la guerre 39-45. Aujourd'hui composé de 80 personnes (16 basses, 14 ténors, 18 alti, 14 mezzo sopranes et 15 sopranes) le Chœur est accompagné par le pianiste Olivier Lagrange.

Il remercia la paroisse et la commune pour la mise à disposition de l'église.

Entamant leurs pérégrinations au gré des quatre saisons par une œuvre du grand chœur de Haydn " Viens doux printemps ", le public apprécia toute la force vocale de ce chœur.

Puis ce fut deux chants de Janequin et Morlay évoquant le mois de mai avec auparavant les fleurs et les arbres de Saint Saëns.

" An die Sonne " de Schubert, une œuvre magnifique fit admirer la douceur de l'interprétation, rappelant l'été.

Ensuite le chœur évoqua l'automne par le " chœur des chasseurs " de Rossini et " Tourdion " une œuvre anonyme aux accents très moyenâgeux.

L'hiver arriva à grands pas avec le " chœur de l'hiver " de Lully, le " chœur de froid " de Purcell, " Puer natus " et " Tollite " de Saint Saëns.

Après un entracte, l'ensemble vocal reprit le concert par le " Grand Chœur " de Haydn. Les chants (7) évoquèrent des aspects des différentes saisons tels que la pluie au printemps, le soleil et la nuit en été, la chasse et le vin en automne, le rouet en hiver.

Light and shadow de Vangelis conclut ce concert. Les choristes de Nancy Ducale furent longuement applaudis pour cette magnifique prestation.

Réservez votre soirée du samedi 18 Novembre



Le comité des fêtes de Chavigny vous propose de vous emmener aux 17ème et 18ème siècles par l'intermédiaire de l'orchestre de chambre LEVY-BENATTAR. Cet ensemble composé de deux musiciens, contrebasse et guitare sera en concert le 18 novembre à 20H30 à l'église Saint Blaise de Chavigny. Il interprétera des oeuvres classiques de VIVALDI, BACH, WEISS CAPORAL mais aussi romantiques de SCHUBERT, SOR, KRAFT et COSTE et bien d'autres.

Entrée libre.

Renseignements au 03 83 47 49 97 ou 03 83 47 40 89

Foyer Rural

Projet BAZ'ART

Mélanie DENIS, stagiaire B.E.A.T.E.P. (Brevet d'Etat d'Animateur et Technicien de l'Education Populaire) option médiation artistique et culturelle, propose aux habitants de Chavigny depuis la rentrée des animations artistiques et culturelles.

Ses objectifs sont la découverte de diverses pratiques artistiques avec des médias variés (tels que peinture, terre, photos, jeu théâtral, gymnastique...), la création d'espaces d'échanges et d'expression ainsi que la valorisation de la richesse humaine.

Les animations se déroulent les mercredis pour les 3-12 ans à 16H00, pour les adolescents de 16H30 à 18H30 et quelques soirs pour les adultes (souvent les mardis).

Une participation d'un euro est demandée à chacun des présents.

Mélanie sollicite les habitants pour récupérer tous types de matériel pour les ateliers qu'elle anime tels que cadres, planches de bois, vitres, miroirs, plexiglas...

Déjà plusieurs ateliers ont vu le jour : théâtre avec les enfants, gymnastique, peinture, photographie, scrapbooking, à la satisfaction de tous les participants petits et grands.

Une exposition montrant les travaux de chacun sera organisée le 9 décembre à partir de 14H00. Elle sera itinérante, chez des chavinéens (ennes) qui voudront bien accueillir les œuvres réalisées par les artistes en herbe. Départ de la Mairie à 14H00 pour déambuler dans les rues de Chavigny au gré de l'inspiration. Retour à 18H00 à la Mairie pour échanger autour d'un pot de l'amitié.

Pour tous renseignements sur le projet, sur les ateliers ou pour exposer les œuvres, appelez au :
03 83 26 48 23 ou 06 30 75 42 93

Tout habitant voulant s'investir dans le projet ou partager un hobby est le bienvenu.

N'hésitez pas !!!

Les Anim'Actions d'automne du 30 octobre au 03 novembre

Le foyer rural avec le soutien de la municipalité organise 4 journées d'animation à thème.

- Le lundi 30 et mardi 31 octobre : Halloween
- Le 02 novembre : BAZ'ART
- Le vendredi 03 novembre : Sports et Jeux

Possibilité de réserver des repas.

Accueil au groupe scolaire le Châtel, repas à la salle Jeanne d'arc
Renseignements en mairie ou au 06 25 08 04 38

LE CHALLENGE DE VITTEL ouvert à tous...

C'est la prochaine rencontre sportive organisée par le Comité Régional du Sport en Milieu Rural.

Il s'agit d'une journée entièrement gratuite qui s'intitule "**Faites du Sport, en famille, entres amis, entre Foyers Ruraux !**", et qui aura lieu le Dimanche 19 Novembre 2006 dans le cadre prestigieux du Centre de Préparation Olympique (CPO) de Vittel.

Concernant le transport, des bus gratuits sillonneront toute la région pour vous emmener à Vittel (départ entre 8h00 et 9h00) et vous déposer au plus près de chez vous en fin d'après-midi. Les points et heures de ramassage vous seront communiqués ultérieurement.

Toute la journée, vous pourrez pratiquer les disciplines suivantes : Tir à l'arc, Badminton, Tennis de table, Lancer de poids, Saut en hauteur, Saut en longueur et deux activités Surprises dans une ambiance conviviale et détendue ! Ceux qui le souhaitent pourront profiter du bassin de la piscine olympique attenante au CPO (de 09H30 à 12H30) moyennant le paiement de 3,5 € pour l'entrée.

Le principe de cette journée repose sur un challenge par équipe (4 personnes au minimum) : il s'agira de s'essayer à un maximum d'activités pour récolter des points en fonction de ses performances. On peut former des équipes d'associations, d'amis, ..., on peut même s'inscrire tout seul, on vous trouvera des coéquipiers ! On peut venir à cette journée à partir de 6 ans, sous la responsabilité d'un adulte.

Le repas de midi s'organise sous la formule d'une auberge espagnole : vous amenez à manger en fonction de vos inscriptions et toutes les victuailles sont mises en commun pour former un buffet. Nous prendrons le temps de manger tous ensemble à midi (Les Foyers Ruraux s'occuperont du pain, des boissons et du café).

Pour vous inscrire (avant le 14 Novembre) , rien de plus simple: Il vous suffit d'indiquer vos nom, prénom, adresse postale et/ou adresse internet, âge, l'équipe représentée ou s'il s'agit d'une inscription individuelle auprès du Foyer Rural (boîte aux lettres en mairie) ou contacter Daniel Rivierre (03 83 47 51 01).

Venez nombreux relever ces défis sportifs et peut-être une équipe chavinéenne remportera t-elle le fameux challenge?

ASC : de nouvelles ambitions.

L'assemblée générale de l'Association Sportive de Chavigny qui s'est déroulée le 13 juillet 2006, signe le renouveau de l'ASC.

Virgilio Marquès a été réélu Président. Il est entouré d'un comité directeur complètement renouvelé composé en majorité de jeunes.

Denis Feller assure la vice-présidence, **Régis Leheux** et **Kevin Lalloué**, la trésorerie, **Nicolas Martraire** et **David Bethus**, le secrétariat.

Patrice Jost, Anthony Jost, Jean-Philippe Chuard et **Xavier Rueux** complètent cette instance.

L'engagement de 3 équipes : 2 de seniors (Equipe A en championnat de district groupe G et Equipe B en championnat de district groupe F) et 1 équipe de vétérans (championnat vétérans groupe E) montre, s'il en est besoin, l'ambition sportive du club de football.

L'objectif clair, est la montée dans le groupe supérieur pour les équipes A et B, et la tête du championnat pour l'équipe vétérans.

M Francisco Carvalho, l'entraîneur, qui a re-signé pour un an, sera l'un des artisans de cette ambition.

Le club souhaite aussi engager pour la saison prochaine (2007-2008) une équipe de jeunes (8-15 ans)

Les 30 septembre et 7 octobre, l'ASC a organisé une journée portes ouvertes. Une dizaine d'enfants se sont déjà préinscrits.

**Equipe A****Equipe B****Vétérans**

Si vous souhaitez rejoindre l'ASC en tant que joueur, participer à la création de l'équipe de jeunes ou devenir arbitre de foot ou sponsoriser le club, manifestez-vous.

Pour tout renseignement contacter M Marquès au 03 83 47 64 11 ou M Martraire au 06 63 83 87 72, ou écrire à A.S?.C. siège en Mairie 53 rue de Nancy 54230 Chavigny.

Et déjà des résultats prometteurs : Si l'équipe A a été éliminée au 2ème tour de la Coupe de Lorraine par l'équipe de Bainville-Maizières (2 divisions d'écart), il a fallu les prolongations et la séance de tirs aux buts pour que le résultat soit défavorable aux joueurs de Chavigny (4 à 2). Elle a remporté ses deux premiers matchs contre Heillecourt (7-1) et Tonnoy (1-9).

Quant à l'équipe B, elle s'est inclinée contre Foug (7-0) et contre Vallée Madon (1-3).

Sportez vous bien !

Le 18 juin dernier, l'événement était au stade de football de Chavigny.

La Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) en partenariat avec l'Association Sportive de Chavigny (ASC), le SLUC tennis et la Commune de Chavigny organisait une manifestation autour du sport et de la citoyenneté " Sportez-vous bien " .

Tous les habitants du territoire, jeunes et anciens, sportifs ou non étaient invités à se retrouver pour passer une journée agréable.

Environ une centaine de jeunes et adultes ont participé à cette rencontre.



"Sportez-vous Bien"

La manifestation consistait en une série de courts matchs de football, sans esprit de compétition, par équipes de six joueurs.

Ainsi, les équipes constituées au hasard (jeunes et adultes, élus, parents et membres d'associations) devaient jouer avec un état d'esprit chaleureux et convivial.

Le Sluc tennis et le Sluc Nancy Speed Ball ont proposé une animation sport pour tous d'indiana et de speed ball avec le champion de France ainsi qu'une initiation au tennis.

Cette journée où tous ont pu mettre en avant les valeurs de sport : fair play, respect de l'autre, solidarité, esprit d'équipe, de partage et d'échange... a pour objectif de démontrer que ces valeurs devraient être celles de la vie de tous les jours.

Qui dit sport, dit santé ! C'est pourquoi l'alcool n'était pas de la fête.

Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui coordonne les actions de prévention sur le territoire de Moselle et Madon parrainait cette manifestation.

Cette rencontre citoyenne s'est terminée par la remise des récompenses à tous les participants autour d'un pot de l'amitié offert par la mairie de Chavigny (cocktail sans alcool).

Gageons que l'année prochaine verra une réédition de " Sportez-vous bien " à Chavigny.

Graines de paysage

L'opération organisée sur le plateau par la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle consistait à ensemercer de fleurs une parcelle agricole en jachère sur le Plateau de Brabois.

L'objectif était de sensibiliser la population au monde rural.

Une exposition présentait les différentes formes de jachère ainsi que les 5 variétés de fleurs présentes dans le champ (Souci, Zinnia, Cosmos, Lavatère, Centaurée).

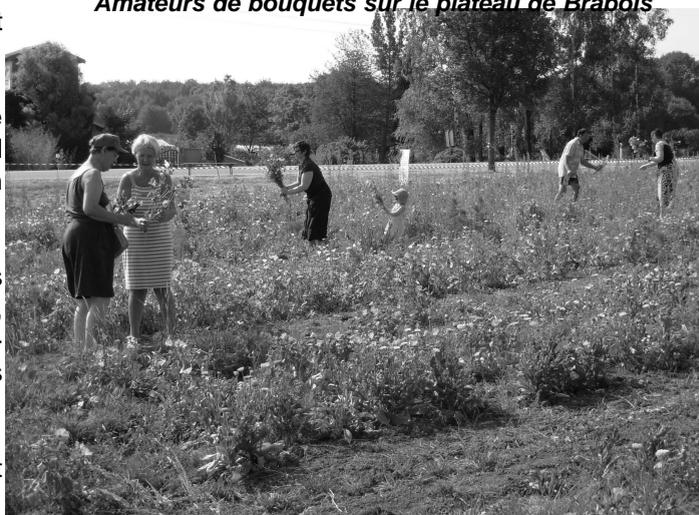
Labouré au printemps par Jean-Pierre Guérard, cultivateur à Neuves-Maisons, le champ d'un hectare a été ensemençé en avril par Eric Peultier, agriculteur à Xeulley, à l'initiative de la commission environnement de la Communauté de Communes Moselle et Madon.

Le 30 juillet (jour de l'inauguration) environ 250 personnes se sont relayées sur le site pour cueillir les fleurs en abondance et s'informer sur les techniques de jachère, alliant l'utile à l'agréable.

Cette cueilllette se poursuit encore aujourd'hui.

Ce sont plusieurs centaines de personnes qui sont venues pour composer des bouquets multicolores.

Tous les amateurs attendent la prochaine " Graines de **Amateurs de bouquets sur le plateau de Brabois**



"Paysage "

Le Festival "Les 3 Singes", un évènements culturel ?



Réalisation des jeunes de Chavigny

En 2004, les communes de Chavigny, Messein, Richardmênil se sont réunies pour mutualiser leurs moyens, afin de développer une politique en faveur des adolescents, des jeunes.

L'objectif était à terme d'ouvrir ce projet à toutes les communes de la CCMM. Les idées cheminant, le projet des trois singes est né. Les communes de Chaligny et de Neuves-Maisons se sont associées au projet. L'association " REGARTS ", les communes, aidées de nombreux partenaires, se sont mobilisées près d'un an sur cette action.

Dès février, divers ateliers de pratique artistique ont travaillé sur le dicton suivant : " je ne dis rien(de mal), je ne vois rien (de mal), je n'entends rien (de mal), repris par les trois fameux singes de la sagesse.

Un article du magazine d'informations de la Communauté de Communes Moselle & Madon N° 19 d'octobre 2006 vous donne toutes les précisions sur le déroulement du projet.

Matthieu FRIREN, l'animateur communal de Chavigny, a été à l'initiative de ce projet et s'est impliqué dans sa réalisation.

Ce festival a ainsi permis à de nombreux jeunes d'être acteurs d'un projet culturel ; ils ont pu à travers les ateliers se découvrir, réfléchir à des sujets d'actualité : le respect, la protection de l'environnement, la solidarité,... s'impliquer, prendre des responsabilités.

Des ateliers " GRAFF ", théâtre, vidéo, infographie ont donné lieu à des productions de qualité. Ils ont rassemblé une soixantaine de jeunes et autant de bénévoles adultes.

Le festival, qui s'est déroulé du 5 au 8 juillet dernier au Centre " Jean L'Hôte", a permis aux jeunes de se produire à travers des spectacles et expositions.

Divers orchestres et troupes ont pu aussi apporter leur contribution à ce temps fort.

Ces jeunes et adultes ont prouvé par leur participation, s'il en était besoin, que des réseaux existent sur notre territoire.

Une suite éventuelle à ce festival est à l'étude.

T'MM : un mois à demi-tarif !!

Après 3 semaines de gratuité totale en septembre sur l'ensemble des lignes T'MM et T'MM +, la régie publique de transport en commun de la Communauté de Communes Moselle et Madon continue ses offres de découverte en cette fin d'année.

Devant le succès rencontré en septembre (+ 40% de voyageurs !), les élus du conseil communautaire ont décidé " d'offrir " un tarif spécial pendant tout le mois d'octobre aux usagers du T'MM +. Pour le prix du billet Aller (2,50 €), les voyageurs pourront effectuer... l'aller-retour !

Rappelons que le T'MM + est un service de transport réservé aux plus de 65 ans et aux personnes à mobilité réduite. Sur simple réservation, la veille, au 03 83 26 45 00, un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous emmène où vous le souhaitez dans les douze communes de la CCMM.

Les guides de transports, les horaires et les tickets sont en vente à l'Epicerie de la place de Châtel, la documentation est également disponible en mairie.

Alors n'hésitez pas, en octobre, bougez avec le T'MM et le T'MM + !

Chronique Historique

Chronique historique

Chronique historique

Chronique historique

Aux origines de Chavigny.

L'histoire des premiers siècles de Chavigny se perd dans la nuit des temps, et cela est bien normal, pour une localité d'une si minime importance. Si l'on en croit l'étymologie, le nom que portait le village au Moyen Age, Caviniacus, qui a donné d'abord Chevaini, Cheveni et Chevegney avant d'aboutir à l'orthographe actuelle, serait d'origine gallo-romaine, mais cela ne nous avance pas beaucoup: il faudrait des preuves archéologiques pour affirmer que l'établissement humain portant ce nom se trouvait bien sur le même site.

Les textes sont encore muets pendant la première partie du Moyen Age, et seule l'archéologie nous laisse croire que le site de Chavigny fut bien occupé par un petit groupe de métallurgistes, établis au-dessus du village actuel, près de la limite de la forêt et non loin de l'affleurement du minerai de fer: des restes de bas-fourneaux, pouvant remonter aux VI^e et VII^e siècles, ont été identifiés lors des fouilles entreprises pour aménager le lotissement du Haldat, mais compte tenu de la pente, on peut supposer que l'établissement primitif se situait un peu plus haut, au lieudit La Crassière, où des fragments de scories contenant du fer et des morceaux de charbon de bois ont été depuis longtemps signalés.

Les premiers textes n'apparaissent qu'avec les moines, ce qui est logique, puisqu'ils étaient alors les seuls à savoir écrire. Ce sont d'abord les moines de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, fondateurs du prieuré de Sainte Lucie à Neuves-Maisons. Ils organisent au XII^e siècle la paroisse de Chaligny, dont Chavigny était une simple dépendance. Ils en perçoivent la dîme et notamment la cire qui sert à la fabrication des cierges: il y avait certainement des ruches en bordure de la forêt. La petite église de Chavigny était placée sous l'invocation de Saint Blaise, ce qui explique que l'ancien village ait été quelquefois désigné sous le nom de Saint-Blaise, qu'on retrouve aujourd'hui dans le Quartier qui porte ce nom.

Quelques années plus tard arrivent les moines de l'abbaye de Clairlieu, fondée en 1159 dans la clairière de ce nom. Divers textes montrent que ces moines avaient obtenu le droit d'exploiter le fer des mines du ban de Chaligny ou des environs, et ils n'étaient pas les seuls à le faire: on cite aussi ceux de Beaupré, de Mureau, de Flabémont, très intéressés par ce précieux métal. A cette époque, les établissements métallurgiques ne se trouvent plus sur les hauteurs; ils sont descendus dans les vallées: les moines battent maintenant le fer à l'aide de marteaux actionnés par la force hydraulique. Il est permis de croire que le moulin mentionné en 1291 au-dessous de l'étang de Chavigny, près du bois de Chanois, servait à fabriquer du fer. On doit situer l'emplacement de ce moulin à la Vieille Forge, aujourd'hui sur le territoire de Neuves-Maisons, mais qui appart-

nait bien autrefois à Chavigny. Ce seraient donc les moines qui, les premiers, auraient commencé à mettre en valeur le fond du vallon du Mazot; mais il restait encore très marécageux sur une grande partie de son cours.

Ces richesses ne laissèrent évidemment pas insensible le comte de Vaudémont, qui imposa sa suzeraineté et dut placer à Chavigny un de ses vassaux. De brèves mentions nous font croire qu'il a existé au XIV^e et au XV^e siècles une famille seigneuriale de Chavigny, dont nous ne savons pratiquement rien. C'est sans doute elle qui a construit la tour, qui fut appelée dans la suite Tour Saint-Blaise. Ce furent des siècles difficiles, à cause des rivalités féodales. Chavigny fut certainement englobé, et probablement détruit, lors des guerres qui eurent pour enjeu le comté de Chaligny, en 1363, puis en 1468.

Vers 1425, nous savons qu'il existait tout de même à Chavigny une quarantaine de "conduits" (de fumée), c'est-à-dire de familles possédant un foyer et une cheminée, et soumises à l'impôt. Cela correspond à une population qu'on peut estimer à 200 habitants environ. Il n'y a à cette époque que 67 feux à Chaligny et 11 à Neuves-Maisons. Mais les guerres qui ont suivi, entre Lorrains et Bourguignons, ont certainement dépeuplé le village, que les habitants soient morts ou qu'ils soient allés chercher refuge à Nancy, ville close de murailles et défendue par le duc. Dès 1475, René II accorde des lettres de sauvegarde aux habitants de Chaligny, Chavigny et de Neuves-Maisons, en promettant de les défendre, afin de repeupler ces villages.

A la fin du XV^e et au XVI^e siècle, Chavigny connaît enfin, sous la conduite d'une nouvelle maison seigneuriale, une période de paix et de prospérité. Le duc a confié le fief de la Tour Saint Blaise à l'un de ses officiers, Robert de Molnet. Mais celui-ci ne réside pas sur place: il a confié le pauvre logis de la tour à un habitant qui est son régisseur et porte le titre de "châtelain"; les terres qu'il possède sont louées à deux fermiers. Plusieurs maisons du village appartiennent en outre aux religieux de l'abbaye du Clairlieu. C'est l'époque où l'on commence à mettre en valeur par des drains et des labours les terres autrefois marécageuses, à cause de l'abondance des sources, qui se trouvaient vers la base du versant. Jusqu'alors, toutes les maisons, à l'exception du moulin, se trouvaient aux abords de la tour et de la vieille église, c'est-à-dire au Quartier Saint-Blaise. Désormais, on crée des fermes en contrebas, au quartier de la Rosière (c'est-à-dire Roselière) et ce mouvement s'accompagne d'une descente progressive de la route principale conduisant à Nancy, qui passait autrefois à la limite du bois.

(à suivre).

Jean-Claude Bonnefont

Comité des Sages

comité des sages

Des nouvelles du comité des sages

Le comité des sages vient de se réunir pour la troisième fois. Cinq thèmes y ont été abordés, des ateliers mis en place :

1) Autour de Fabienne Pannequin, en direction des enfants (heure du conte, par exemple), contactable au 6 la Presle.

L'atelier " en direction des enfants ", émanation du comité des sages recherche des personnes susceptibles d'intervenir (à la demande, et en fonction de leur disponibilité) auprès des enfants d'âge scolaire (4-12 ans) :

- Raconter un conte dans le cadre péri scolaire,
- Aide éventuelle pour préparer un exposé en classe,
- Dépanner provisoirement des parents qui ne peuvent garder un enfant,
- Présenter et raconter des aspects de la vie d'antan.

Pour proposer ses services ou obtenir des informations complémentaires, s'adresser à Fabienne Pannequin

2) Autour de Jean Claude Bonnefont, à propos de l'histoire locale, contactable au 63 rue de Nancy.

Etes-vous intéressé(e)s par l'histoire de Chavigny ?
Quel que soit votre âge, l'atelier " histoire de Chavigny " peut bénéficier de votre collaboration. Les responsables souhaitent vous rencontrer en vue du prêt de documents tels que photos, cartes postales, etc... et de l'enregistrement de témoignages à propos du passé de la commune.

3) Autour de l'enquête sur les plus de 65 ans dans la CCMM.

4) Autour de Jeannette Joubert, à propos des problèmes des personnes confrontées à des démarches administratives .

5) Autour de Paul Engel, réflexions sur un jeu de quilles. Contactable au 16, rue des Prés.

—
Pour toute information et contact, on peut s'adresser à André Chevrier, 6 rue du Haldat.
—

comité des sages

Vie économique

Restauration

Depuis cet été, le restaurant " Le Criquet ", situé au hameau de la Forestière, a changé de propriétaire.

Grégory et Vanina Chardot (succédant à Alain Hupel) ont le plaisir de vous accueillir du mardi au dimanche midi inclus ainsi que les jeudis, vendredis et samedis soirs. Il peut accueillir des groupes (minimum 10 personnes) 7 jours/ 7 sur réservation 48H00 à l'avance.

Tous les midis, en semaine, ils vous proposent une formule "menu du jour " mais vous pouvez aussi venir apprécier, à la carte, une cuisine plus traditionnelle " maison " (foie gras, confits...).

Enfin, en plus de l'organisation de vos repas de mariage, baptême...le restaurant va développer, courant octobre, son service " traiteur ".

Pensez-y pour vos réunions de famille et les fêtes de fin d'année !



Jeunesse

Les actions Jeunes, cet été

1. Le centre de Loisirs (3 - 12 ans)

Cet été, du 10 Juillet au 4 Août, le Foyer Rural organisait le Centre de Loisirs en partenariat avec la commune; quatre semaines d'animation en directions des jeunes Chavinéens. L'équipe était composée de Nicole, Gwendoline, Aurélia, Mélanie, Nils, Anthony et Fabien et Matthieu. C'est 35 à 45 jeunes qui auront participé chaque semaine. Le thème portait sur la rencontre de nos extraterrestres venus de Gnyvicha. Les enfants ont pu voyager autour du globe la première semaine, après quoi ils ont organisé de grands Jeux olympiques. Les dernières semaines ont permis de préparer notre voyage intersidéral et de planète en planète: nous avons pu rejoindre Gnyvicha avec nos amis. Ce fut également l'occasion de sortir de Chavigny pour se perdre dans un labyrinthe de maïs, plonger dans les eaux de la piscine de Dombasle, escalader le Fort de Pont st Vincent, explorer le centre de tri de Toul ou éprouver l'apesanteur à la forêt de Goupil...

Cet été, la possibilité de se restaurer sur place, dans la salle Jeanne d'arc, a permis à certains enfants de participer à des journées complètes. Le partenariat avec l'association "Envol" nous a facilité l'organisation des déplacements à l'extérieur et des rencontres inter-centres, ainsi que la mise à disposition du personnel communal et des locaux de l'école et de l'APS.

2. Les animations en direction des jeunes

*Le festival des trois singes fut l'évènement du début de l'été. Après plusieurs mois de préparation, d'ateliers,...certains jeunes ont participé à l'organisation du Festival, de l'accueil des artistes à la buvette ou à la billetterie. Le festival aura rassemblé des œuvres réalisées par les jeunes, fresques, vidéos,... en plus d'une programmation de concerts ! Trois jours de fêtes réalisés par et pour les jeunes.

*Pendant l'été certains Chavinéens auront, avec l'animateur communal et quelques élus, fini les travaux dans la salle ados : découpe et pose du sol.

Les jeunes ont fabriqué les meubles pour l'aménager. Des parents ont offert des encyclopédies et une armoire a été récupérée. La salle est à présent opérationnelle. L'électricité et l'ensemble du local ont été refaits à neuf, en partie par les jeunes. Ceux-ci ont rédigé une charte de fonctionnement qui a été proposée aux élus.

Le local se situe dans le bâtiment de l'école élémentaire, au rez-de-chaussée, face au lavoir. L'animateur y tient ses permanences les mercredis après midi... Il est ouvert à tous les Chavinéens de 12 à 18 ans... A vous de faire vivre ce lieu !

*Du 8 au 11 août, des animations ont été proposées : soirée cinéma dans la salle ados, soirée crêpes et jeux vidéo. Certains sont aussi venus participer aux activités à l'extérieur comme une séance de tennis, de squash et de badminton ou une course de karting !

*Fin août, ce sont des activités intercommunales qui ont eu lieu: des rencontres entre les jeunes de Messein et de Richardménil autour de soirées " Jeux de société ", de tournois de Jeux vidéo et de sorties, notamment à Thermapolis à Amnéville et une sortie randonnée à Pierre Percée suivie d'une partie de bowling.

3. Les animations à venir

*Le Centre de Loisirs (3-12 ans) des vacances de la Toussaint ouvrira pour 4 journées d'animation, du 30 Octobre au 3 Novembre. L'accueil se fera à l'école Maternelle.

*Les animations ados (12-18ans) ont lieu les mercredis après-midi et certains samedis.

renseignements : Matthieu Friren, en mairie

Environnement

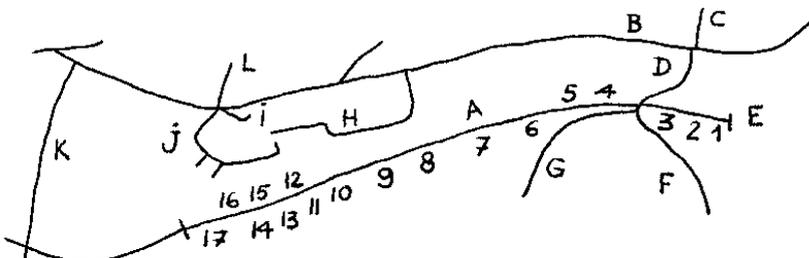
environnement

Arboretum

Arboretum, mot latin : " Lieu planté d'arbres " (arbres d'essences diverses).

Dans le cadre de la Journée de l'Environnement, organisée par la Municipalité le 3 juin, un groupe d'une vingtaine de personnes, avec l'aide de monsieur Jean-Baptiste Schweyer, a découvert toute la richesse naturelle de l'ancienne voie du Coucou. Pour la mettre en valeur, un projet pour la création d'un ARBORETUM se précise : recensement des arbres et arbustes existants, certains remarquables par leur rareté (1), leur forme (3) ou leur taille (12), sur une distance d'1 km environ.

A.- Chemin du Coucou. B.- RD 974 (Chavigny centre). C.- rue de la Rosière. D.- rue de Chatel. E.- tunnel du chemin de fer minier. F.- chemin de Chatel. G.- chemin des Roches. H.- Les Prunelliers. I.- La Tuilerie. J.- La Presle. K.- rue Henri Dunant. L.- Le Haldat.

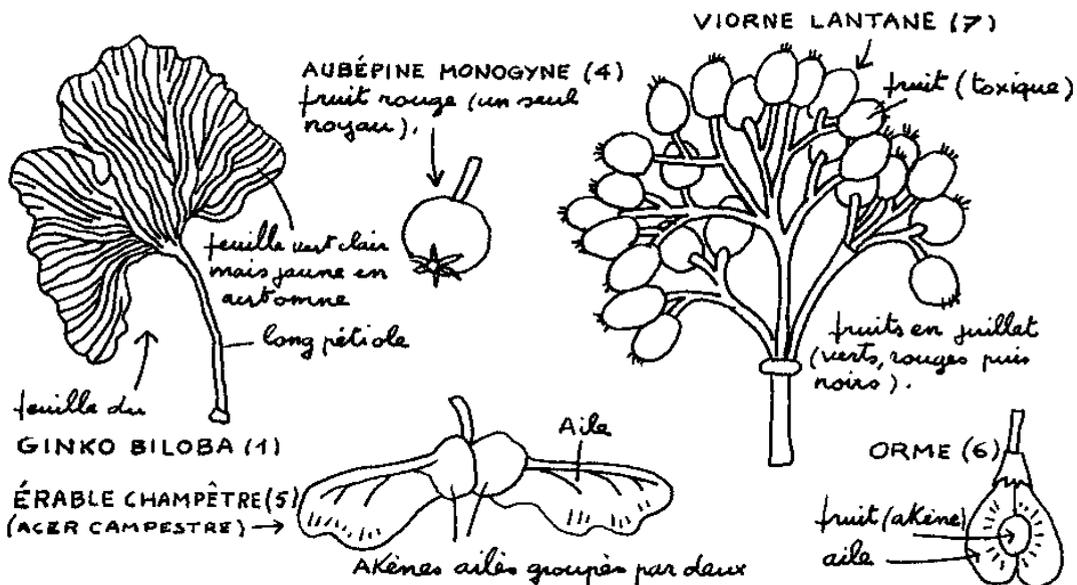


Sur l'ensemble du chemin du Coucou, on trouve des arbres communs comme frênes, érables, aubépines, et un certain nombre d'arbres remarquables comme 1) Ginkgo biloba. 2) Bouleau. 3) Saule marsault. 4.1) Aubépine digyne*. 4.2) Aubépine monogyne*. 5.1) Érable sycomore*. 5.2) Érable champêtre*. 6) Orme champêtre. 7) Viorne lantane. 8) Groseillier sauvage. 9) Camérisier à balais. 10) Eglantier. 11) Charme. 12) Prunier. 13) Troène sauvage. 14) Saule grisâtre. 15) Cornouiller sanguin. 16) Pommier. 17) Viorne obier.

(*)répandus sur l'ensemble de la zone du Coucou.

environnement

environnement



Pour tout renseignement ou pour signaler un arbre qui vous semble intéressant sur la commune de Chavigny, contacter **C. Gerner** par tél. 03 83 47 11 51 ou par e-mail à claud.gerner@wanadoo.fr

Tribune libre

tribune libre

Comme nous le faisons régulièrement, nous venons vous rappeler qu'une tribune libre est à votre disposition dans ce bulletin, sous réserve que votre envoi comporte vos coordonnées et qu'il ne contrevienne pas aux règles de la déontologie journalistique, notamment dans le domaine du respect des personnes.

Pour plus de précision, contact : Mairie de Chavigny.

Conseils Municipaux

conseils municipaux

conseils municipaux

conseils municipaux

Voici quelques délibérations et informations des séances du 23 juin, 01 septembre et 06 octobre 2006

- Formation pour Mathieu FRIEN (Animateur Jeunesse) :

L'Association " Centre de Médiation Interculturelle " à METZ a établi une convention de formation, dans le cadre de la formation DEFA de Matthieu FRIEN (Animation et Médiation dans les contextes multiculturels), à passer avec la Commune, pour un coût de 1.200 € (TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer, au nom de la commune, la convention de formation professionnelle à intervenir entre l'Association " Centre de Médiation Interculturelle " et la Commune.

- Convention de mise à disposition de personnel avec l'Association A.N.N.E. :

Suite à la mise à disposition de personnel, par l'Association A.N.N.E. (Association Nancéienne pour un Nouvel Espace Social), dans le cadre d'une mesure de placement extérieur depuis le 18/05/2006 et jusqu'au 17/11/2006, pour 20 H par semaine, à la demande de la Commune un avenant n°1 à la convention initiale a été établi, modifiant le temps hebdomadaire qui passerait de 20 H à 30 H. Du fait de l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires, une participation financière communale, d'un montant de 240 € par mois sera versée à l'Association.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a autorisé le Maire à signer, au nom de la commune, l'avenant n°1 à la convention à passer entre l'Association " A.N.N.E." et la Commune, décidant de verser la somme de 240 € mensuels à titre de participation au-delà des 20 H hebdomadaires et ce à compter du 26/06/2006, jusqu'au 17/11/2006.

- Questions et informations diverses :

-Lecture du courrier, émanant de Me LYON, est donnée au Conseil Municipal. Il concerne l'affaire NONNE et SCI NMBA / Commune : le Commissaire du Gouvernement a retenu que la décision de sursis à statuer sur les 2 Permis de Construire était bien fondée. Il a aussi conclu au rejet des deux requêtes des demandeurs.

-Arrêté de circulation : le Conseil Municipal est informé qu'un arrêté de circulation, réglementant la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels, sera pris rapidement, en raison de la constatation qui a été faite de ces engins qui circulent sur le domaine public (sentiers, forêts, rues...).

- Vandalisme feux tricolores :

La réparation de deux feux tricolores suite à vandalisme a coûté 1.942,30 € (TTC). Une indemnité allouée par l'assurance GROUPAMA est versée, d'un montant de 1.047,51 € (TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a accepté l'indemnité d'un montant de 1.047,51 € (TTC) allouée par l'assurance GROUPAMA, en compensation des dommages causés aux feux tricolores.

- Contrat avec la SA CHENIL SERVICE :

SA Chenil Service est intervenue récemment pour récupération d'un chien errant. A la suite de cette action, La SA Chenil Service a établi un contrat de prestations de services (capture, ramassage, transport des animaux errants et / ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres sur la voie publique et gestion de la fourrière animale), moyennant un coût de 0,61 € (HT) par habitant et par an. Le contrat antérieur étant expiré.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a autorisé le Maire à signer, au nom de la com-

mune, le contrat à intervenir entre la SA Chenil Service et la Commune.

- Aire de jeux "Le Châtel" :

Le Bureau VERITAS a établi un contrat / devis relatif à la vérification des installations techniques de l'aire de jeux "Le Châtel". Coût : 300,00 € (HT) pour 1 toboggan, 1 maisonnette, 2 balançoires individuelles à ressort.

Ce devis est accepté.

Pour le budget 2007, un devis sera demandé pour toutes les installations (écoles, city stade, terrain de foot...).

- Redevance pour occupation du domaine public :

Des commerçants ambulants souhaitant s'installer temporairement sur le domaine public, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a décidé de fixer, pour 2006, les tarifs suivants :

Forfait journalier :

-46 € pour un emplacement pour tout véhicule de plus de 3 T 5

-15 € pour un emplacement pour tout véhicule de moins de 3 T 5

Forfait mensuel :

-46 € pour un emplacement pour tout véhicule de moins de 3 T 5

- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (rue des Prés) :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a sollicité une subvention au titre de la Réserve Parlementaire, pour un montant de 15.000,00 €, concernant les travaux d'aménagement de la rue des Prés.

- Sécurisation et préservation de la ressource en eau : convention tréfoncière :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer, au nom de la commune, la convention tréfoncière établie par la Communauté de Communes Moselle et Madon à

intervenir entre la Communauté de Communes Moselle et Madon, la Commune et Monsieur Bernard GAUGLER -demeurant 127, rue de Nancy à CHAVIGNY-, dans le cadre de la sécurisation et de la préservation de la ressource en eau de la Commune. Cette convention permettra la pose d'une conduite d'eau potable en domaine privé appartenant à Monsieur Bernard GAUGLER.

- Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) : définition de l'intérêt communautaire (article 9 des statuts de la CCMM)

Monsieur François NEDEY donne lecture de la nouvelle rédaction de l'article 9 des statuts de la CCMM relatifs aux compétences exercées par la Communauté (voir feuille jointe).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vu l'article 164 de la Loi du 13/08/2004, relative aux libertés et responsabilités locales, disposant que les communautés doivent définir l'intérêt communautaire de leurs compétences, a approuvé la nouvelle rédaction de l'article 9 des statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon.

- Etude sur la redynamisation de la Place "Le Châtel" :

Afin de redynamiser les commerces situés sur la Place "Le Chatel", la Communauté de Communes Moselle et Madon et la Commune ont décidé de réaliser une étude pour optimiser la fonctionnalité de la Place. Cette étude serait confiée à Espaces et Territoires -16 rue Jean Jaurès à Neuves-Maisons-, pour un coût de 2.415 € (HT) et pourrait faire l'objet d'une demande de subvention près du Conseil Général de Meurthe et Moselle, au titre de la Convention de Développement Local.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a approuvé le projet de redynamisation de la Place "Le Châtel", a autorisé le Maire à signer, au nom de la commune, le marché d'étude avec le Cabinet Espaces et Territoires et a

sollicité toute subvention susceptible de cofinancer le projet, notamment de la Région ou du Département, au titre de la Convention de Développement Local.

- CCMM : présentation du rapport d'activités 2005, des rapports relatifs au prix et à la qualité de l'eau, des services assainissement et ordures ménagères :

Monsieur Hervé TILLARD a présenté les rapports suivants :

- rapport d'activités 2005,
- rapport relatif sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,
- rapport relatif sur la qualité du service de l'eau,
- rapport relatif sur la qualité du service des ordures ménagères.

Ces rapports sont consultables, en Mairie, par tous.

- ZAC Haldat / Tram :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer, au nom de la commune, l'avenant n°1 au traité de concession du 14/10/1998, prorogeant la durée de validité jusqu'au 31 décembre 2007. Le reste est sans changement.

- Travaux en forêt communale (reconstitution suite à la tempête du 26/12/1999) :

Trois dossiers de demandes de subventions, pour des opérations de reconstitution liées aux conséquences de la tempête du 26/12/1999, sont présentés au Conseil Municipal :

- parcelle 34 (partie) sur 1,36 ha " plantation de merisiers " pour un montant de 3.030,96 € (HT),
- parcelles 31 à 34 sur 5,53 ha " dégagement de semis " pour un montant de 7.583 € (HT),
- parcelles 2-4-6-12 à 18 - 22-23-28-29-30 sur 30,88 ha " dégagement de semis " pour un montant de 37.026,96 € (HT).

Ces travaux sont subventionnés à

80 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a approuvé le projet de reconstitution présenté, a sollicité l'octroi d'une subvention, a désigné l'Office National des Forêts comme homme de l'art agréé, s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à l'entretien du peuplement reconstitué, a donné tout pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet, pour chaque dossier.

- Financement des écoles privées : motion :

La loi relative aux libertés et responsabilités locales (loi passée en catimini il y a quelques mois) a étendu aux écoles privées l'obligation faite aux communes, de participer au financement de la scolarité des enfants résidant dans leurs communes et scolarisés dans une autre commune.

La facture pourrait ainsi s'élever à 15.000 euros par an pour notre commune...

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a voté la motion suivante :

" Le Conseil Municipal déclare que son avis n'est jamais demandé pour une inscription dans un établissement privé et qu'une dépense ne peut être engagée sans une délibération du Conseil Municipal l'autorisant ; que cette Loi entraînera une prolifération des écoles privées et du développement des communautarismes ; que cet état de fait est inadmissible d'autant plus que des sommes importantes ont été et sont budgétisées annuellement pour améliorer les conditions d'enseignement, de vie et d'accueil de tous les élèves des écoles publiques. Le Conseil Municipal rappelle solennellement que l'école de la République est l'école publique et laïque, que de l'argent public ne peut-être utilisé pour servir des intérêts privés et que le principe d'égalité entre les élèves, quelle que soit leur origine sociale, ethnique et religieuse doit être respecté. Le Conseil Municipal demande, avec insistance, l'abrogation de cette Loi ".

- Recrutement d'un animateur :

Matthieu FRIEN, animateur jeunesse de la commune a décidé de partir au terme de son contrat Emploi Jeune. Le 01/12/2006, un nouvel animateur doit être recruté. Un profil de poste a été établi en collaboration avec le Comité de Pilotage Emploi Jeune et les Fédérations d'éducation populaire (MJC et Foyers Ruraux).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a approuvé le profil de poste de l'animateur, a autorisé le Maire à procéder au recrutement, en collaboration avec les partenaires associés, et à engager une négociation avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux sur la faisabilité d'une convention partenariat employeur avec la Commune.

- Construction de la salle socio-éducative et culturelle (rappel des demandes de subvention) :

Le dossier de construction de la salle socio-éducative et culturelle a fait l'objet de plusieurs demandes de subventions. Il est rappelé les différents organismes sollicités, soit :

- Etat-Préfecture de Meurthe et Moselle, au titre de la Dotation Globale d'Equipement des Communes, par DCM n°13/2006 du 27/01/2006,
- Région Lorraine sur le Fonds Régional de Cohésion Sociale, par DCM n°84/2005 du 23/09/2005,
- Conseil Général de Meurthe et Moselle, sur le Fonds d'Equipement, par DCM n°83/2005

- du 23/09/2005,
- Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, par DCM n°83/2006 du 23/09/2005,
- Sénatrice de Meurthe et Moselle (Mme Evelyne DIDIER), au titre de la Réserve Parlementaire, par DCM n°23/2006 du 03/03/2006,
- ADEME (Délégation Régionale Lorraine) pour l'étude de faisabilité comparative multi énergies renouvelables, par DCM n°32/2006 du 24/03/2006.

Agenda

30 octobre au 03 novembre	Animations Jeunesse d'automne		
Samedi 11 novembre	Commémoration de l'armistice		10H00
Dimanche 12 novembre	Randonnée	Place de l'Eglise	8H30 à 18H00
Samedi 18 novembre	Concert de chambre Lévy-Benatar	Eglise	20H30
Dimanche 19 novembre	Journée des Foyers Ruraux	Vittel	9H00 à 19H00
03 au 10 décembre	Ste Barbe		
Samedi 09 décembre	Baz'Art, circuit artistique dans les rues de Chavigny	Mairie	14H00
Dimanche 10 décembre	Randonnée	Place de l'Eglise	8H30 à 12H00
Mardi 12 décembre	Spectacle St Nicolas : boulli et le caillou magique	Salle du Pressoir	17H00
Samedi 16 décembre	Assemblée générale Foyer Rural	Salle du Pressoir	18H00
	Animations-Jeux	Salle du Pressoir	14H00
Samedi 16 décembre	Assises du développement de la CCMM	Salle des Aquêts d'eau MESSEIN	14H00 à 18H00

Divers

Quand chasse-t-on ?

L'agence de Meurthe-et-Moselle Nord de l'Office National des Forêts nous a communiqué les périodes de chasse dans la Forêt domaniale (communale) pour l'année 2006-2007.

Elle s'étale de **septembre 2006 à fin février 2007 : les samedis en journée**

Permanence des élus

Les vendredis de 16h30 à 17h30, une permanence est assurée en mairie par un adjoint. En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra en janvier . Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 30 décembre 2006 .